

Nom et coordonnées de l'école : Ecole primaire 9 route de Boutric 33640 ISLE-SAINT-GEORGES	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 2ND TRIMESTRE Date : 23 février 2021
---	---

Circonscription de Talence

Présents :

Présidente - directrice d'école : Mme CUBIE

Inspectrice de l'éducation nationale : Mme BARBIER (excusée)

Equipe enseignante :	Mme FAREZ Mme HERRAIZ Mme CUBIE
Le maire ou son représentant :	Mme ROUSSEIL Mme DAUBANES
DDEN :	-
Représentants des parents d'élèves :	Mme ZANONI Mme BLANCHARD-PELLETIER

Excusés :

Mme BARBIER (Inspectrice de l'éducation nationale)(excusée)

M. PATROUILLEAU (maire) excusé

Mme TESTU (parent d'élève) excusée

Début du conseil d'école : 18h11

Secrétaire de séance : Mme Cubié

Fin du conseil d'école :19h52

Prochain conseil d'école aura lieu le :

Fait à Isle-Saint-Georges, le 25 février 2021

La Directrice
La Secrétaire de séance :
Présidente) du Conseil d'Ecole

Emilie Cubié

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 23 FEVRIER 2021

EDUCATION NATIONALE

1. PARCOURS DE L'ÉLÈVE

a. Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève

On distingue plusieurs dispositifs, répondant à des besoins spécifiques et mis en place en fonction des besoins et profils des élèves :

- les APC (activités pédagogiques complémentaires planifiées les mardis de 16h30 à 17h30 et d'autres jours, permettent de travailler en petit groupe un projet spécifique en lecture, ou bien à remédier à des difficultés en lecture ;

Les cm1 cm2 ont été pris la dernière période pour ceux qui avaient des difficultés avec l'heure.

Les Cp, Ce1 et Ce2 travaillent sur des activités de théâtre.

Petits groupes pour travailler une scénette.

Les GS de maternelle ont tous ont été pris sur des activités en lien avec des projets de classe.

- les PPRE (Programmes personnalisés de réussite éducative) permettent d'aménager les temps d'apprentissage de manière individualisée pour répondre aux difficultés de certains élèves. Il définit des objectifs ponctuels et les aménagements envisagés et fait l'objet d'un accord entre la famille, l'élève et l'enseignant ;

Plusieurs élèves de l'école en bénéficient.

Les problématiques des élèves en difficulté ont été présentées à la psychologue scolaire. Et elle doit venir les voir (mais le nombre d'enfants dont elle doit s'occuper et tellement grand qu'il ne pourra pas y avoir d'accompagnement) en mars.

On peut signaler aussi bien des élèves en difficulté d'apprentissage que présentant des problèmes de comportement. Ils peuvent être ensuite suivis par la psychologue scolaire avec l'accord des parents .

12 élèves ont été signalés sur 56

- les PAP (plan d'accompagnement personnalisé) est mis en place après avis du médecin scolaire pour les élèves présentant des troubles durables (ex. dyslexie) afin d'établir la liste des aménagements pouvant venir en aide de l'élève, et assurer la continuité du plan (notamment lors du passage en 6^{ème}) ;

- les réunions d'équipes éducatives permettent de réfléchir avec l'ensemble de la communauté éducative d'un élève aux réponses à apporter à sa situation spécifique.

b. présentation des dispositifs de protection de l'enfance

L'école est garante de la sécurité des élèves, qu'elle soit physique ou affective. Dans cette optique, la directrice ou les enseignantes peuvent être amenées à procéder à des informations préoccupantes à destination des services sociaux, ou des signalements au procureur (en fonction de la gravité de la situation) dans le cas de manquements à la sécurité physique et/ou affective de l'enfant par son entourage proche.

D'autre part, des bilans de santé sont réalisés auprès de certains élèves. Cette année, les élèves de MS ont été vus par la puéricultrice de la PMI. Elle aurait dû les voir en PS mais n'avait pas pu les voir à cause du COVID. On ne sait pas encore si les élèves de PS seront vus.

Les enseignantes peuvent également faire une demande ponctuelle de visite par l'infirmière ou de consultation par le médecin scolaire lorsque cela leur paraît nécessaire.
A priori cette année l'infirmière scolaire ne pourra pas voir d'autres élèves.

La psychologue scolaire est également une ressource importante, tant pour l'équipe enseignante que pour les parents, qui ne doivent pas hésiter à le solliciter s'ils en ressentent le besoin (Mme CHASLES-MONTURY).

2. PROJET ET VIE DE L'ÉCOLE

a. bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

Projets communs :

- Les projets communs ont été suspendus en raison de la crise sanitaire..
- Quart d'heure de lecture : chaque après-midi depuis la rentrée de septembre commence par un quart d'heure de lecture personnelle, très apprécié de tous.

Projets de classe :

- PS/MS/GS :
- CP/CE1/CE2 : Production d'écrits lue en maternelle . Mise en mots d'une histoire sans parole...
- CE2/CM1/CM2 :
 - o Cycle natation : nous avons pu faire quasiment tout le cycle sauf les 3 dernières séances, les enfants n'ont pas pu être évalués. Ils ont cependant bien progressé, les conditions sont optimales avec un MNS pour environ 8 élèves.

b. Projets de classe et d'école à venir

Projets communs :

- Projet théâtre

A priori cela se déroulera sur la dernière période.

Deux intervenants viendraient x x 2h par classe. Les modalités sont encore à définir.

Il y aura un festival de l'ISLE du 9 au 11 juillet. Festival d'été à travers la ville. Avec la participation des administrés.

Avec la compagnie LA FLAMBEE

Les comédiens présenteraient le dernier jour de l'école une partie du spectacle pour enfants.

- Fête du printemps : Notre journée carnaval se fera à cette occasion le 26 mars.
- Fête de l'école : On va voir comment adapter en fonction des conditions sanitaires, ce sera à minima une journée sur temps scolaire avec les élèves.

c. Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

Un moment d'accueil dont la date reste à confirmer courant juin aura lieu pour les enfants arrivant en PS à la rentrée 2021.

En fonction des conditions sanitaires, les élèves de GS iront quant à eux faire une matinée d'accueil en classe de CP.

On ne connaît pas encore les modalités de visite des CM2 au collège, ni si cela pourra être maintenu...

Est-ce que le proviseur peut venir sur l'école pour présenter le collège aux parents et aux élèves ?

3. FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

a. Bilan intermédiaire sur la sécurité

Second exercice incendie et PPMS à venir avant le 07 avril.

Un exercice « PPMS risque majeur » dont le scénario était celui d'une inondation a eu lieu le 11 février. Les enfants ont rejoint la zone de mise à l'abri dans le calme, et les enseignantes ont profité de ce moment de confinement pour répondre à toutes leurs interrogations.

Nous rappelons aux parents qu'en cas de risque majeur, ils ne doivent pas venir chercher leurs enfants à l'école, mais rester en sécurité. Leurs enfants leur seront remis par les forces de l'ordre, les secours ou les enseignantes lorsque le danger sera écarté.

b. Bilan intermédiaire sur la coopérative

Le compte de la coopérative scolaire fait état d'un solde de 2674 euros.

La vente des calendriers de classe a apporté un bénéfice de 304 euros .

Le photographe scolaire est censé venir le vendredi 2 avril.

c. Budgets municipaux

La mairie met à disposition de l'école un budget annuel de 4700 € répartis au prorata du nombre d'élèves par classe et pour la période de janvier à décembre. Ce budget permet notamment la prise en charge du matériel scolaire des élèves par l'école.

d. Travaux

Des travaux ont eu lieu dans le hall d'entrée, pour créer un espace autour de la photocopieuse plus adéquat.

Des étagères ont été posées dans le cagibi.

Le parc informatique va être renouvelé via le plan Ecole numérique. Le matériel devrait être opérationnel pour la rentrée 2021.

3 ordinateurs portables plus perfectionnés

1 valise mobile avec 8 ordinateurs

3 pack VPI

e. Rentrée 2021

A ce jour, les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2021 font état de 52 élèves, du fait de l'arrivée de 2 élèves de PS (contre 6 départs de CM2). Les répartitions se font comme suit :

- cycle 1 : 11 élèves
- cycle 2 : 22 élèves
- cycle 3 : 19 élèves

Une première commission de dérogation se tiendra au retour des vacances de printemps. La date est à inscrire sur le site de la mairie.

COVID

Enfin, suite aux nouvelles recommandations sanitaires, à compter du lundi 22 février 2021 les cas confirmés à la COVID-19, élèves et personnels, qu'il s'agisse de cas confirmés de variant ou non et quel que soit le type de test réalisé, feront l'objet d'une période d'isolement de 10 jours.

MAIRIE

Il y a eu des changements au niveau du personnel, et il nous semble que l'équipe semble bien fonctionner.

On s'interroge sur la cadence à deux pendant le temps de cantine, et plus. Quoi qu'il en soit il nous paraît important de trouver un système pour que le poste soit pérenne.

Problème des déjections d'oiseaux sous le préau.

Réponses à venir concernant la demande des parents pour les centres de loisirs pendant les vacances et mercredis.